

Service	Technique
Lien hiérarchique	Le Maire - le secrétaire Général – Le responsable du service
Relations fonctionnelles	Relations avec les élus Relation avec les agents des autres services de la collectivité Relations avec les résidents de la commune et les touristes
Conditions statutaires :	<b>Temps de travail :</b> Temps complet 35h par semaine <b>Emploi contractuel :</b> accroissement saisonnier de l'activité <b>Catégorie :</b> C <b>Filière :</b> Technique <b>Cadre d'emplois :</b> Adjoints techniques territoriaux
Mission du poste :	Maintenir un espace public propre, accueillant, et sécurisé pour les usagers. Participer à l'organisation des manifestations estivales de la commune. Réaliser des opérations de manutention.
Activités principales :	<u>Propreté / Entretien :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la propreté du domaine communal et de la voirie notamment en prélevant les déchets (feuilles, dépôts sauvages, encombrants, sacs, etc...)</li> <li>- Maintenir en état de propreté les sanitaires publics</li> <li>- Entretenir et nettoyer les outils, équipements et véhicules</li> <li>- Utiliser et conduire les véhicules communaux</li> </ul> <u>Manifestations estivales :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sécurisation des manifestations (barrières...)</li> <li>- Aide à la préparation</li> </ul>
Compétences techniques :	Règles de propreté et techniques d'entretien. Utilisation des produits d'entretien. Respect des procédures d'hygiène et de sécurité. Procédures de signalisation et d'alerte. Conduite de véhicules.
Compétences comportementales	Sens du service public. Disponibilité en cas d'urgence. Qualités relationnelles, sociabilité. Ponctualité. Rigueur. Réactivité. Respect des règles et consignes.
Conditions et contraintes liées au poste	L'agent technique polyvalent en milieu rural, de par son activité, travaille à l'intérieur ou à l'extérieur par tous les temps, en toutes saisons et est soumis de ce fait aux aléas climatiques. Travail en équipe. Déplacements fréquents sur les sites d'intervention et en extérieur. Horaires de travail : équipe du matin : 06h00 - 13h00 ou équipe d'après-midi : 13h00 - 20h00 / certains week-ends travaillés. Ports d'équipements de protection individuelle. Métier exposé à une pénibilité du travail : port de charges, station debout prolongée. Permis B obligatoire.